

---

Adresse de la société populaire d'Armeville, ci-devant Saint-Etienne, qui félicite la Convention sur ses travaux pour la liberté, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Armeville, ci-devant Saint-Etienne, qui félicite la Convention sur ses travaux pour la liberté, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 613-614;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38926\\_t1\\_0613\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38926_t1_0613_0000_7);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Odet Michel, habitant de la commune de Grigny, district de Ville-afranchie, fait don à la patrie de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable; insertion au « Bulletin »; renvoi au comité de liquidation (1).

Le procureur syndic du district de Saint-Jean-d'Angély, département de la Charente-Inférieure, fait part à la Convention, que des biens d'émigrés estimés 96,779 livres ont été portés par les enchères à 269,950 livres.

Insertion au « Bulletin » (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Le procureur-syndic du district de Saint-Jean-d'Angély, département de la Charente-Inférieure, informe la Convention qu'il a été vendu dans ce district, les 17, 18 et 19 de ce mois, des biens d'émigrés qui, estimés à un total de 96,779 livres, ont été portés par les enchères à 269,950 livres.

La Société populaire d'Armeville, ci-devant Saint-Etienne, félicite la Convention nationale sur ses travaux pour la liberté, et fait des vœux pour ses triomphes. « C'est du cabinet britannique, dit-elle, que sortent les trames ourdies contre la République, et l'ordre infâme d'égorger le représentant du peuple Beauvais, vengez-le peuple français d'une manière digne de lui, digne de vous. » Elle engage la Convention à rester à son poste; et à ne pas quitter les armes qu'après avoir renversé le trône du despote d'Angleterre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

*Suit l'adresse de la Société populaire d'Armeville* (5).

*Les membres de la Société populaire d'Armeville, ci-devant Saint-Etienne, département de la Loire, à la Convention nationale.*

« Citoyens législateurs,

« Recevez les applaudissements des sans-culottes d'Armeville, membres de la Société populaire, pour tout ce que vous avez fait pour la liberté, et leurs vœux pour ce qu'ils pensent que vous devez faire encore pour en assurer le triomphe.

« Les trames intestines déjouées, le fédéralisme abattu, les conspirateurs, les traîtres punis de leurs noirs complots sont des titres bien puissants à notre reconnaissance et dont nous jurons de transmettre l'heureux souvenir à nos enfants.

« Citoyens législateurs, vous avez proclamé

les droits du peuple, vous avez pris de grandes mesures de salut public — les journées des 31 mai et jours suivants — auxquelles nous applaudissons, seront glorieusement consignées dans les fastes de la République. Vous avez fait tomber la tête du tyran et de son infâme épouse, il est temps d'étonner l'Europe en frappant de plus grands coups.

« Citoyens législateurs, c'est du cabinet britannique que sortent toutes les trames qui s'ourdissent contre la liberté française; c'est le cabinet britannique qui a vomé une foule d'émisaires qui parcourent la République pour calomnier la Révolution, c'est enfin du cabinet britannique qu'est parti l'ordre infâme d'égorger le représentant du peuple Beauvais.

« Citoyens législateurs, vengez le peuple français d'une manière digne de lui et de vous; décrétez que les Français ne quitteront les armes qu'après avoir renversé le trône d'Angleterre; mettez à prix la tête de George et de Pitt, les lâches ennemis du bonheur des nations, et bientôt un nouveau Brutus, plongeant le fer dans le sein de ces monstres, aura bien mérité de l'humanité.

« Citoyens législateurs, les sans-culottes d'Armeville savent tout à la fois haïr les despotes et forger le fer qui doit leur donner la mort; ils ont contribué à exterminer les rebelles de la Vendée lyonnaise; ils ont incarcéré les gens suspects: cette caste ennemie du peuple ne peut plus nuire à la République. Ils travaillent sans relâche à la fabrication des fusils, ils ont vu que ce n'était point assez encore et, foulant aux pieds les plus vils préjugés, ils font descendre des clochers de la commune les cloches qui, converties en canons, doivent aider à pulvériser les despotes; ils font plus encore, ils vous envoient toute l'argenterie qui était dans leurs églises; les calices, les patènes, les croix d'argent, etc. Tous ces hochets de l'orgueil sacerdotal ne sauraient amuser des républicains de leur trempe. Ici les erreurs religieuses n'ont plus d'empire, des hommes qui sont tous frères ne veulent d'autre morale que celle de la raison, d'autres vertus que les vertus républicaines.

« Les membres de la Société populaire voulant toujours bien mériter de la patrie ouvrent une souscription dont le produit sera employé à équiper et à armer des cavaliers. Cet exemple, suivi de toutes les Sociétés populaires, fournira à la République une immense cavalerie. Déjà notre souscription s'élève à la somme de 4,000 livres.

« Citoyens législateurs, nous ne devons pas nous le dissimuler les stipendiés du despotisme se pressent encore autour du berceau de notre liberté pour y étouffer jusqu'au germe du bonheur qui nous est préparé. Si ceux à qui jusqu'à présent nous devons nos triomphes cessaient de veiller sur nous, qui nous assurerait l'espoir de la victoire? Si le fanal qui a jusqu'à présent brillé pour nous sur la sainte Montagne cessait de nous éclairer un instant, quel génie préservateur guiderait nos pas dans la carrière de la révolution?

« La statue de la Liberté est enfin posée sur l'autel où elle doit recevoir nos hommages, mais qui pourrait se flatter d'achever de nous rendre dignes de ses regards si nos sublimes instituteurs nous abandonnaient à l'époque dangereuse de notre régénération.

« Non, non, illustres Montagnards, il ne sera point dit que vous n'avez fait que commencer

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 294.

(2) *Ibid.*

(3) *Bulletin de la Convention* du 8<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 18 décembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 294.

(5) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.

notre bonheur; vous le complerez, vous ferez plus encore, vous nous apprendrez à le mériter.

« Les sans-culottes d'Armeville, membres de la Société populaire, vous invitent, au nom du salut du peuple, à conserver les droits de la représentation jusqu'à ce que tous nos ennemis confondus fléchissent sous nos coups ou rampent dans le mépris; jusqu'à ce qu'enfin tous les tyrans coalisés soient enchaînés au char de la République, une et indivisible.

« Votre tâche aura été périlleuse, longue et pénible, mais vous êtes sûrs de trouver la récompense de vos travaux dans le spectacle de la félicité publique qui en sera le fruit, et dans le pressentiment du bonheur des nations dont vous aurez créé le germe.

« A Armeville, le 25 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« SORICHE, président; BENOIT; A. EMININ;  
L. CATELARD, secrétaire. »

**La Société républicaine de Saint-Rémi, département des Bouches-du-Rhône, annonce que les citoyens Messe et Marcurin, commissaires du département, y ont relevé l'esprit public et purgé les sections de cette ville; elle engage la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des despotes ait mordu la poussière.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine de Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône, que la force armée seule a pu dissoudre lors de la révolte des sections, s'empresse de présenter une adresse à la Convention nationale, pour lui annoncer qu'elle a été assez heureuse, secondée des citoyens Masse et Mercurin, commissaires du gouvernement, pour ramener l'esprit républicain et purger la ville de Saint-Rémy de toutes les impuretés des sections. Elle engage la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier des despotes ait mordu la poussière.

**Le district de Sézanne annonce le bon esprit qui règne parmi les administrés. Les lettres de prêtrise, l'argenterie et le cuivre des églises arrivent chaque jour à l'Administration; la levée des jeunes gens s'est faite avec enthousiasme, et dans peu ils auront effectué celle des chevaux. La vente des domaines nationaux sera bientôt achevée. Il invite la Convention nationale à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au *Bulletin* (3).

*Suit la lettre des administrateurs, procureur syndic et secrétaire du district de Sézanne* (1).

*Les administrateurs, procureur syndic et secrétaire du district de Sézanne, département de la Marne, à la Convention nationale.*

« Du 23 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« La Convention nationale apprendra sans doute avec satisfaction que le district de Sézanne ne le cède à aucun autre du côté des vertus républicaines. Non seulement nous recevons, depuis le 10 de ce mois, des lettres de prêtrise avec les déclarations de ceux qui nous les remettent qu'ils renoncent à l'exercice de leurs fonctions, mais encore nos communes s'empressent à l'envi de nous apporter l'argenterie et le cuivre de leurs églises. Ce n'est que le 4 frimaire que nous avons commencé à en recevoir, et le 19 nous avons été en état de faire partir pour la Monnaie, par la messagerie, deux caisses d'argenterie pesant 440 marcs, remplies de calices, patènes, soleils, vases et autres objets du culte.

« Depuis, il nous en est encore venu près de 200 marcs, en sorte que nous avons lieu d'espérer de pouvoir bientôt en faire un second envoi pour le moins aussi considérable que le premier.

« Il est de notre justice envers nos administrés et de notre devoir envers la Convention, de l'assurer du bon esprit qui règne dans notre district; un seul sentiment y domine: l'amour de la patrie, un attachement sans bornes à la Convention, le civisme pur, celui qui consiste en actions qu'en paroles.

« A peine les réquisitions pour la levée en masse nous sont-elles parvenues, que nous nous sommes vus environnés d'une jeunesse bouillante et courageuse qui, bientôt, est partie aux cris répétés de *Vive la République!*

« La levée des chevaux pour la cavalerie s'est faite avec le même zèle et la même célérité. Nous nous occupons maintenant de celle des chevaux d'artillerie et de charrois, et nous avons lieu d'espérer qu'elle sera dans peu effectuée avec non moins d'activité.

Aucun sacrifice ne coûte à nos campagnes; elles donnent tout ce qu'il est possible de donner avec joie et avec empressement: grains, fourrages pour les armées, habits, chemises, bas et souliers pour nos braves défenseurs; vieux linge pour les blessés, les besoins de nos frères sont seuls consultés et ne prescrivent aucune borne.

« Nous ne terminerons pas sans instruire la Convention du point où nous sommes sur la vente des domaines nationaux, à l'exception de quelques biens de fabriques qui nous restent à vendre, ceux du ci-devant clergé sont adjugés. Nous avons commencé la vente de ceux des émigrés, à la vérité d'objets trop peu importants pour donner une juste idée d'un produit avantageux, mais le mois de nivôse ne se passera pas que nous n'ayons fait des adjudications définitives de domaines plus importants, plus recherchés que tout nous porte à croire devoir être vendus bien au delà des estimations; qu'il nous soit permis de protester à la Convention de notre attachement inviolable, de notre soumission à tous ses décrets.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 294.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 295.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.